



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES BACS PROFESSIONNELS MARITIMES

RENTÉE SEPTEMBRE 2021



Mise en œuvre à la rentrée 2019, la réforme des bacs professionnels maritimes vise à renforcer l'employabilité des élèves, en leur proposant des formations adaptées aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain. Découvrez les modalités des bacs professionnels maritimes.



Une seconde professionnelle maritime « partagée »

La seconde professionnelle est commune à l'ensemble des filières. Elle garantit un socle minimal de connaissances dans le domaine maritime.

Le choix d'une **option de consolidation** (ou de spécialité) permet à l'élève de se familiariser avec la filière souhaitée pour son orientation en première, en mettant l'accent sur la pratique professionnelle.

Le choix d'une deuxième option, **l'option d'exploration**, vise à acquérir des fondamentaux sur une autre filière afin de faciliter la réorientation si besoin.

Des bacs pro maritimes rénovés

Un **bac électromécanicien marine (EMM) renforcé** avec des compétences supplémentaires en électrotechnique, électronique et automatisme, au fait des technologies de demain.

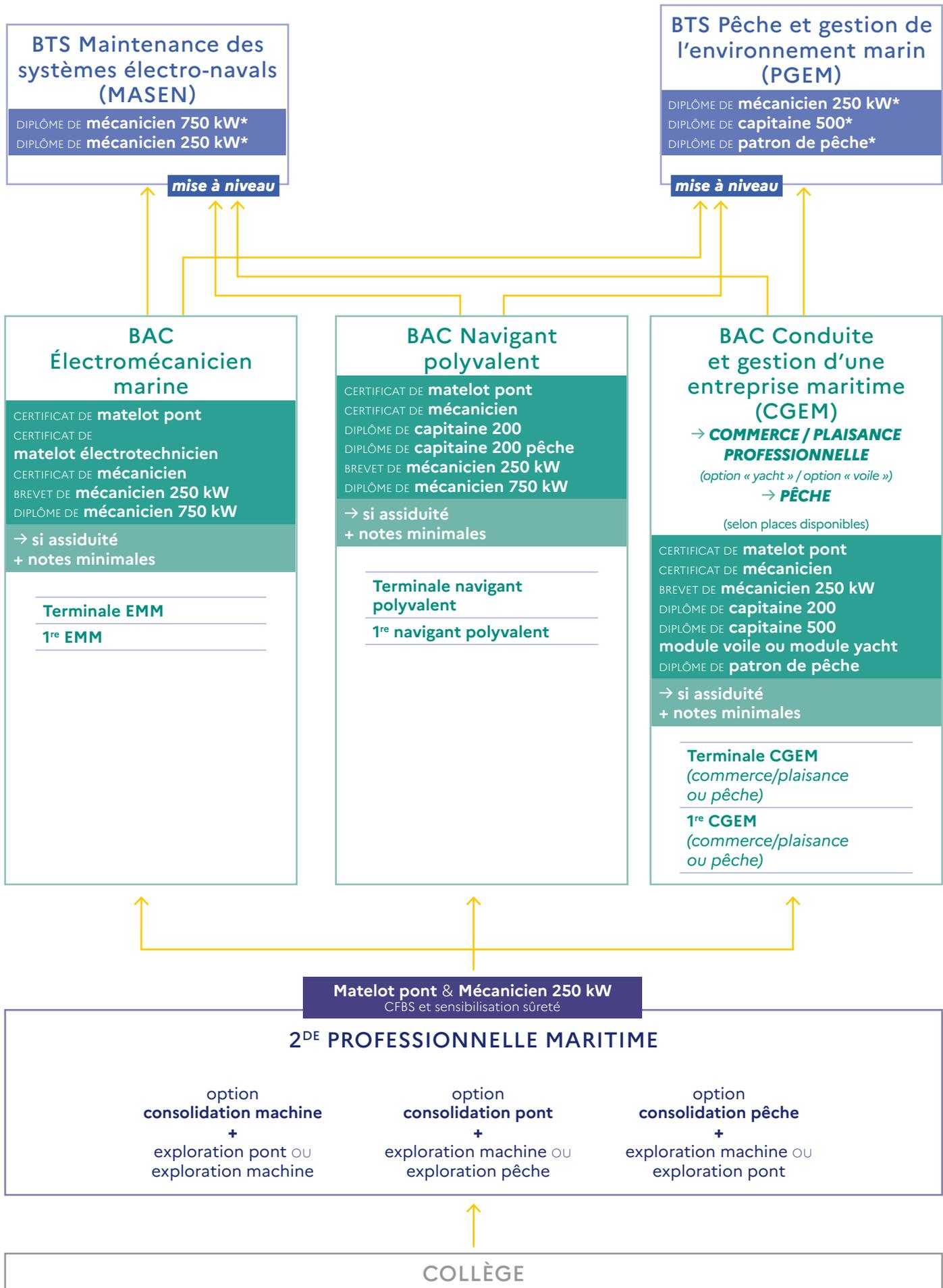
Le **bac conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) offre une option pêche consolidée** dans l'apprentissage des techniques de ramassage, de matelotage et de manoeuvre pour être opérationnel plus rapidement.

Un nouveau bac est créé : **le bac polyvalent**. Il offre aux élèves la possibilité d'obtenir une double qualification « pont » et « machine » en trois ans seulement. Véritable exception à la française, la polyvalence du marin français est une compétence recherchée aussi bien à l'international que sur nos côtes. Il est mis en place sous forme d'expérimentation dans deux lycées professionnels maritimes.

Poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle réussie

La rénovation des bacs professionnels maritimes poursuit un double objectif :

- répondre aux nouvelles exigences de progressivité des diplômes et des formations professionnelles favorisant la poursuite des études (BTS maritimes, Ecole nationale supérieure maritime...)
- renforcer l'adéquation des formations avec les exigences internationales en matière de qualification pour garantir des brevets de qualité, gage d'employabilité des élèves à la sortie du lycée.



ATTENTION
 L'obtention des titres professionnels maritimes est conditionnée à des notes minimales et un contrôle de l'assiduité.



PLUS D'INFORMATIONS
mer.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*